Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DF260702-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 26-07-02 ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 29*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33***	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC. A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Blancs : 0	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> SOLLICITATION DU FONDS DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2022/2026 DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant l'appel à projets pour le Fonds de coopération et de solidarité territoriale 2022/2026 de Morlaix Communauté ;

Considérant que le programme d'investissement pour l'année 2026 de la commune prévoit divers travaux ;

Considérant le projet de « Création d'un Club House au stade de Kéranroux » ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DF260702-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le projet de « Création d'un Club house au stade de Kéranroux » et son plan de financement, déposé au titre du Fonds de coopération et de solidarité territoriale 2022/2026 de Morlaix Communauté comme suit :
  (le montant total des travaux est estimé à 598 902 € hors taxe (718 682.40 € TTC dont assistance à maîtrise d'ouvrage)) :

Financeurs	Taux sollicité	Montant des subventions
Département du Finistère – Pacte Finistère 2030	23.4 %	140 000 €
Etat – DETR 2023	13.5 %	81 000 €
Agence Nationale du Sport (ANS) 2024	10.0 %	60 000 €
Morlaix Communauté – Fonds de concours	8.2 %	48 981 €
Autofinancement (Morlaix)	44.9 %	268 921 €
Total HT	**100.0 %**	**598 902 €**

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début des travaux : mai 2026.
Date de fin des travaux : mai 2027.

- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les demandes de subvention et signer tous les documents y afférents.
- Article 3 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT